

COMMENT METTRE EN PLACE UNE ACTION PRAP

1. Un engagement de la part de l'entreprise qui doit soutenir cette formation et l'intégrer dans une démarche globale de prévention des risques liés à l'activité physique en associant tous les acteurs de la prévention.

2. Former et impliquer les stagiaires dans cette démarche par une pédagogie active cherchant à :

- Réaliser leur travail dans de meilleures conditions possibles
- proposer des améliorations de leurs situations de travail
- Etre en conformité avec la législation en vigueur.

Cette formation proposera de :

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à la santé, d'entraîner des efforts excessifs
- Identifier les déterminants des gestes et postures à risques
- Porter un regard critique sur la situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de prévention
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration de l'existant
- Adopter et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation

3. Mettre en place les préconisations des stagiaires, et assurer un suivi jusqu'à leur validation définitive par les utilisateurs. Mesurer les effets de la formation au regard des objectifs recherchés par l'entreprise.